



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Saint-Prime, 25 septembre 2023

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance extraordinaire ce lundi 25 septembre 2023 à l'Hôtel de ville, dans la salle des délibérations, située au 599, rue Principale à Saint-Prime.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre et Nathalie Paré ainsi que Messieurs les conseillers Luc A. Bonneau, Vincent Pagé et Mario Lapierre formant quorum sous la présidence de son Honneur Madame Marie-Noëlle Bhérier.

Assiste également à la séance : Madame Claudia Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière par intérim.

Ouverture de l'assemblée

Madame la mairesse ouvre la séance à 18 h 30 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Madame Claudia Gagnon fait fonction de secrétaire de la réunion.

2023-220

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2023-221

Règlement No 2023-07 modifiant le règlement N 2020-03 sur la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau donne avis de motion et procède au dépôt d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, plus précisément concernant les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., lequel sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

2023-222

Appropriation dépenses à la subvention PAVL volet PPA-ES et au Fonds carrières et sablières – Rechargement en gravier des routes Talbot et Routhier

CONSIDÉRANT des travaux de rechargement en gravier s'avèrent nécessaires à plusieurs endroits sur les routes Talbot et Routhier afin de favoriser la remise en état de la route;

CONSIDÉRANT QUE le solde non affecté du Fonds Carrières et sablières est de 119 509.21 \$ au 18 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la vice première-ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable confirmait à la Municipalité de Saint-Prime l'octroi d'un montant de 18 000 \$ provenant du programme d'aide à la voirie locale, volet PPA-ES, dans une lettre datée du 10 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Nathalie Paré, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Isabelle Lapierre **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil décrète des travaux pour un montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables visant les travaux de rechargement en gravier des routes Talbot et Routhier;

QUE ce conseil autorise que le montant total du PAVL – volet PPA-ES octroyé par la vice première-ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable à la Municipalité de Saint-Prime le 10 juillet 2023, soit 18 000 \$, soit utilisé pour défrayer une partie des coûts de ces travaux;

QUE pour défrayer le solde des coûts de ces travaux, la directrice générale par intérim, Madame Claudia Gagnon, soit autorisée à approprier à même les sommes disponibles du Fonds Carrières et sablières un montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation
2023-223

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Levée de la séance

À 19 h 50 l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Marie-Noëlle Bhérier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie-Noëlle Bhérier, mairesse
Présidente de l'assemblée

Claudia Gagnon, directrice générale /
greffière-trésorière par intérim